

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 2324 à 2338présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Les pistes de financement permettant l'abaissement de l'âge légal de départ en retraite à soixante ans, et la réduction de la durée de cotisation ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Extension du champ des sujets sur lesquels le comité devra formuler des recommandations. Il s'agit ici de savoir ce que le comité recommande en termes de financement pour abaisser l'âge légal de départ en retraite ainsi que la durée de cotisation.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	2324	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	2325	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	2326	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	2327	de	M.	François Asensi
Adt n°	2328	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	2329	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	2330	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	2331	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	2332	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	2333	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	2334	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	2335	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	2336	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	2337	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	2338	de	M.	Gabriel Serville